

EAE MUS 1

SESSION 2020

**AGREGATION
CONCOURS EXTERNE**

Section : MUSIQUE

DISSERTATION

Durée : 6 heures

L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit.

Si vous repérez ce qui vous semble être une erreur d'énoncé, vous devez le signaler très lisiblement sur votre copie, en proposer la correction et poursuivre l'épreuve en conséquence. De même, si cela vous conduit à formuler une ou plusieurs hypothèses, vous devez la (ou les) mentionner explicitement.

NB : Conformément au principe d'anonymat, votre copie ne doit comporter aucun signe distinctif, tel que nom, signature, origine, etc. Si le travail qui vous est demandé consiste notamment en la rédaction d'un projet ou d'une note, vous devrez impérativement vous abstenir de la signer ou de l'identifier.

Tournez la page S.V.P.

INFORMATION AUX CANDIDATS

Vous trouverez ci-après les codes nécessaires vous permettant de compléter les rubriques figurant en en-tête de votre copie.

Ces codes doivent être reportés sur chacune des copies que vous remettrez.

Concours	Section/option	Epreuve	Matière
EAE	1700B	101	0436

SUJET

« Tout objet peut être transformé, toute façon peut être imitée, il n'est donc pas d'art qui échappe par nature à ces deux modes de dérivation qui, en littérature, définissent l'hypertextualité, et qui, d'une manière plus générale, définissent toutes les pratiques d'art au second degré, ou *hyperartistiques* – [...].

« On voit [...] que les pratiques de dérivation ne sont nullement le privilège de la littérature, mais qu'elles se retrouvent aussi bien en musique et dans les arts plastiques [...]. Les matériaux et les techniques susceptibles de transformation et d'imitation ne sont pas les mêmes, les modes d'existence et de réception, les statuts ontologiques des œuvres présentent des différences parfois fondamentales [...] et les investissements de sens n'y sont pas comparables [...]. » (Gérard Genette, *Palimpsestes. La littérature au second degré*, Paris, Seuil, 1982, coll. « Points Essais » p. 536, 546)

Vous vous appuyerez sur le propos de Gérard Genette pour discuter la situation particulière de la musique « au second degré » et mettre en perspective les pratiques musicales qui vous paraissent devoir y être rattachées.